



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE UN LIBRAIR



FEB 2 1983

Distr.
GENERALE

S/15581
1er février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 90ème séance plénière de sa trente-septième session, le 3 décembre 1982, l'Assemblée générale a adopté la résolution 37/40, intitulée "Application du programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale" 1/. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée générale

"Prie à nouveau le Conseil de sécurité de considérer l'imposition urgente de sanctions complètes et obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre le régime raciste d'Afrique du Sud et le renforcement de l'embargo sur les armes, afin de mettre fin à toute collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud."

Note

1/ N'est pas reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, se reporter au document A/RES/37/40.
